



**Pas de bébés
à la consigne !**

pour une réforme qui remette à l'endroit l'accueil de la Petite Enfance !

Lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Les tout-petits ont besoin de beaucoup d'attention et de disponibilité pour grandir tranquillement, expérimenter le monde, pour devenir demain des adultes autonomes et épanouis.

Nous craignons de ne plus pouvoir disposer demain de la meilleure disponibilité pour vos enfants et de ne plus répondre à votre attente.

En effet des projets gouvernementaux inquiétants, concernant les modes d'accueil du jeune enfant, se confirment, avec la publication d'ordonnances et de décrets réformant tout ce secteur d'ici cet été. Les derniers textes diffusés par le ministère comportent ainsi les dispositions suivantes :

- un taux d'encadrement dans les établissements collectifs (crèches...) qui ne s'améliore pas alors qu'il est parmi les moins favorables parmi les pays de l'OCDE, de même concernant le taux des professionnels les plus qualifiés alors que la Commission des 1000 premiers jours a proposé de véritables avancées sur ces deux aspects ;
- des possibilités d'accueil en surnombre tous les jours de la semaine pendant la plus grande partie de la journée : un établissement de 20 places pourrait accueillir jusqu'à 23 enfants, pour 40 places jusqu'à 46 enfants et pour 60 places jusqu'à 69 enfants ;
- une surface d'accueil par enfant dans les grandes villes de 5,5 m² alors que tous les acteurs s'accordent sur la nécessité d'au moins 7 m² pour assurer des conditions de jeu et de vie favorables au développement des jeunes enfants.
- une augmentation de la capacité d'accueil des micro-crèches à 12 enfants, au lieu de 10 aujourd'hui, alors qu'elles fonctionnent avec des dérogations importantes par rapport aux autres établissements, par exemple concernant les qualifications professionnelles ;
- certaines mesures pourtant favorables à la qualité, comme la généralisation des temps de réflexion sur les pratiques professionnelles, ne seraient adoptées qu'à minima : ½ heure par mois dans les crèches et à titre expérimental pour les assistantes maternelles !

Par contre la formation continue proposée aux professionne.le.s, assistantes maternelles ou en établissement, reste tout à fait insuffisante, les possibilités de promotion professionnelle très difficile pour les moins qualifiées.

Quant au reste à charge pour les familles aux faibles revenus, il demeure toujours défavorable pour celles recourant à une assistante maternelle.

Il est clair que les mesures envisagées par le gouvernement remettraient en cause la qualité d'accueil¹ de vos enfants

Nous voulons pouvoir aujourd'hui comme demain :

- accueillir l'enfant et ses parents avec attention et respect,
- prendre le temps d'une relation individualisée avec l'enfant,
- être formé-e et disposer des compétences appropriées (éducation, éveil, sécurité affective, maternage, soin, alimentation, hygiène, etc.),
- organiser les réunions indispensables à la réflexion sur le travail de l'équipe,
- répondre aux besoins spécifiques des enfants et de leurs parents rencontrant des situations particulières : handicap ou maladies chroniques, difficultés sociales, psychologiques ou économiques, horaires atypiques, ...

Le collectif « Pas de bébés à la consigne » a adressé [vingt propositions](#) au gouvernement et a lancé un [appel-pétition](#) pour une réforme qui se traduise par un véritable printemps des modes d'accueil.

C'est ensemble que nous sauvegarderons la qualité d'accueil des enfants, leur épanouissement, leur sécurité affective et physique.

Nous vous appelons à participer avec nous
à toutes les initiatives de mobilisation
pour remettre à l'endroit l'accueil de la petite enfance

cf. sur www.pasdebebesalaconsigne.com

et sur <https://fr-fr.facebook.com/pasdebebesalaconsigne/>

**POUR SIGNER
LA PÉTITION**

SCANNEZ ici



**Pas de bébés
à la consigne !**

pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr

¹ Concernant la notion de qualité des modes d'accueil, selon de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger, celle-ci est liée à un ensemble de critères prenant en compte : les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le respect des rythmes spécifiques des tout-petits, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, l'implication des parents, la sensibilité du personnel aux intérêts et aux besoins des enfants, la stabilité du personnel, l'adéquation des locaux, le sens que trouvent les personnels dans leur travail et leur accord avec les objectifs et les méthodes du travail, ainsi que des temps de réflexion réguliers sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée.

A ce sujet cf. l'ouvrage *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale ?* par Agnès Florin Editions Eres. <http://www.editionseres.com/resultat.php?Id=2045>